

# SOCIETE DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES

CONSEIL D'ADMINISTRATION 01-2018  
DU 30 MARS 2018

## Point 2. Election des vice-présidents du Conseil d'administration

### Délibération n° 2018-02

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R321-1,
- Vu le décret n° 2017-1764 du 27 décembre 2017 relatif à l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques,

A la majorité des membres présents ou supplés,

#### ARTICLE 1

Désigne en qualité de premier vice-président du Conseil d'administration :

M. Laurent GIRONETTI, représentant l'Etat.

#### ARTICLE 2

Désigne en qualité de deuxième vice-président du Conseil d'administration :

M. me Valérie PÉCRESSE, représentant la Région.

#### ARTICLE 3

Désigne en qualité de troisième vice-président du Conseil d'administration :

M. Stéphane TROUSSEL, représentant le Conseil  
Départemental de la Seine-Saint-Denis

#### ARTICLE 4

Désigne en qualité de quatrième vice-président du Conseil d'administration :

M. Patrick OLLIER, représentant la Métropole du  
Grand Paris

## **ARTICLE 5**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la SOLIDEO à Paris et sera consignée au registre des délibérations de l'Etablissement.

Elle pourra être contestée devant la juridiction administrative par les tiers intéressés dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de ces mesures de publicité.



**Madame Anne HIDALGO**  
**Présidente du Conseil d'administration**